

24 février 2021

FRANCE RELANCE

Les principaux dispositifs
de soutien à l'industrie

Table des matières

<u>Dispositifs de soutien du Plan « France Relance »</u>	3
Relance Verte	3
Relocalisations	8
Territoires	10
Relance sectorielle :	
Automobile.....	11
Aéronautique	12
Construction	13
Agroalimentaire	14
Textile, chaussures et accessoires	16
Spatial.....	17
Innovation, marchés clés et industrie du futur	20
Export	28

Dispositifs de soutien du Plan « France Relance »

EN BLEU : Dispositifs TOUS SECTEURS
 EN ROSE : Dispositifs SECTORIELS

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte					
Amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie Plus de détails ici	Aide pour les entreprises industrielles de toutes tailles qui souhaitent s'équiper pour réduire leurs émissions de CO2 ou améliorer leur efficacité énergétique	Ouvert jusqu'au 31 déc. 2022 Dispositif encore peu utilisé	Les projets doivent porter sur un montant d'investissement inférieur à 3 M€. Liste des 18 équipements éligibles et niveaux de subvention précisés dans l' arrêté du 07/11/2020.	GUICHET SIMPLIFIÉ Le dispositif est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui reçoit et instruit les demandes de subvention, puis verse les aides. Contact : industrieEE-decarbonation@asp-public.fr	Matériels de récupération de force ou de chaleur. Matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations. Matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles. Notice d'information ici
Efficacité énergétique des procédés et utilités dans l'industrie Plus de détails ici	AAP - Soutien apporté aux investissements dans des projets d'efficacité énergétique dans les procédés et les utilités.	Dispositif reconduit en 2021. Dates à venir.	Subventions de projets d'investissements > 3 M€ 2 mécanismes de subventions : cf cahier des charges. Intensité maximale de l'aide : <i>Petite entreprise : 50%</i> <i>Entreprise moyenne 40%</i> <i>Grande entreprise : 30%</i>	Dossier complet à déposer par voie dématérialisée sur la plateforme AGIR de l'ADEME : https://entreprises.ademe.fr/ Contact : decarbonation.industrie@ademe.fr	Toute opération permettant une amélioration de l'efficacité énergétique du site industriel, pour des usages énergétiques au niveau des procédés industriels ou des équipements produisant des utilités industrielles, menant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cahier des charges ici
Biomasse Chaleur Industrie, Agriculture, Tertiaire (BCIAT) Plus de détails ici	Soutien au fonctionnement pour compenser les coûts additionnels liés à l'utilisation de combustibles décarbonés. L'objectif est de faciliter la transition vers la chaleur industrielle bas carbone et l'usage de chaudière biomasse vs charbon, fuel ou gaz.	AAP reconduit en 2021 et 2022. Dates à venir.	Aide à l'investissement : <i>Petite entreprise 65%</i> <i>Entreprise moyenne 55%</i> <i>Grande entreprise 45%</i> Versement de 20% sur présentation de justificatifs financiers. Puis, versement de 40% à la mise en service. Solde de l'aide après la date de déclenchement du comptage de la chaleur.	Dossier complet à déposer par voie dématérialisée sur la plateforme AGIR de l'ADEME : https://entreprises.ademe.fr/ Contact : boisenergie@ademe.fr	Cette aide est réservée aux projets biomasse supérieurs à 12.000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries manufacturières au sens de la nomenclature d'activités française établie par l'INSEE. Cahier des charge ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Briques technologiques et démonstrateurs – Hydrogène vert Plus de détails ici	Vise à développer ou améliorer les composants et systèmes liés à la production et au transport d' hydrogène , pour des applications de transport ou de fourniture d'énergie.	Appel à projets ouvert jusqu'au 31 décembre 2022	Subventions et avances remboursables. L'AAP vise des projets dont le coût total dépasse 2M€ pour les axes 1, 2 et 3 ou 5M€ pour l'axe 4. Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges.	L'instruction est conduite par l'ADEME via notamment une réunion associant des experts externes, les experts des Ministères, le coordinateur de la stratégie nationale hydrogène et le SGPI. Le porteur doit contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt, à l'adresse suivante : aap.h2@ademe.fr	Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après : Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules Axe 4 – Grands démonstrateurs d'électrolyse Cahier des charges ici
Ecosystèmes territoriaux hydrogène Plus de détails ici	Déploiement, par des consortiums réunissant des collectivités et des industriels fournisseurs, de solutions, d'écosystèmes territoriaux de grande envergure regroupant différents usages , pour favoriser au maximum des économies d'échelle.	Trois dates de clôture sont programmées pour l'AAP : 14 septembre 2021 16 mars 2021 14 septembre 2021, date de la clôture finale.	Les aides sont calculées sur la base d'une assiette de coûts admissibles. Les taux sont fonction des projets et de la taille de la structure (cf. cahier des charges).	Opéré par l'ADEME avec le concours de la task-force interministérielle hydrogène. Les porteurs devront contact avec les Directions Régionales de l'ADEME en amont du dépôt. Les dossiers seront à remettre sur la plateforme de l'ADEME, à l'adresse : https://agirpourlatransition.ademe.fr/ Contact : ecosysh2@ademe.fr	Thématiques des projets éligibles : Ecosystème territorial ; Infrastructures de production et de distribution d'hydrogène ; Usages industriels ; Usages en mobilité ; Usages stationnaires. Cahier des charges ici
Applications de l'hydrogène vert	Ce Programme Prioritaire de Recherche permettra de soutenir la recherche en amont et de préparer la future génération des technologies de l'hydrogène	PPR ouvert dès 2021	Information à venir	Opéré par l'ANR	Exemples : projets concernant les piles, les réservoirs, les matériaux, les électrolyseurs...

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Démonstrateurs de solutions pour le développement de la compétitivité de la filière méthanisation Plus de détails ici	L'objectif est de faire émerger des solutions industrielles innovantes (technologiques, organisationnelles, conceptuelles, de services ou encore financières) qui structurent la filière de manière profonde.	Ouvert jusqu'au 28 mai 2021	Subventions et avances remboursables. L'Appel à projets vise des projets dont le coût total dépasse 1M€.	L'instruction est conduite par l'ADEME via notamment une réunion d'expertise associant des experts externes, les experts des Ministères et le Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI). Contact ADEME : aap.dtiga.metha@ademe.fr	<u>Priorités thématiques :</u> Optimiser la chaîne logistique amont ; Maximiser le pouvoir méthanogène des intrants ; Optimiser les procédés ; Optimiser la production et la maintenance des unités de méthanisation ; Optimiser les coûts de raccordement, du poste d'injection et des autres équipements ou auxiliaires périphériques. Cahier des charges ici
Fonds pour le recyclage des friches Plus de détails ici	Financement d'opérations de recyclage des friches urbaines et industrielles.	Appels à projets régionaux Les projets seront sélectionnés avant le 15 avril 2021 (pour la 1ère session) ou le 15 avril 2022 (pour la 2e session).	Le montant de financement est déterminé par le Préfet de Région.	Les candidatures sont à remettre sur la plateforme demarches-simplifiees.fr dans un calendrier fixé par chaque Préfet de Région.	Recyclage des friches urbaines et industrielles (acquisition, mise en sécurité, dépollution, démolition), prioritairement dans les territoires où le marché fait défaut. Projets pour les anciens sites industriels pollués lorsque le responsable est défaillant (insolvabilité, disparition, etc.). Cahier des charges ici
Objectif Recyclage PLASTiques Plus de détails ici	Cet AAP vise à soutenir financièrement l'intégration de matières plastiques recyclées par les plasturgistes ou transformateurs qui effectuent la transformation de la matière première en produits	Ouvert jusqu'au 15 octobre 2022	A destination des petites et moyennes entreprises . > Aides aux diagnostics et études de faisabilité > Aides à l'investissement	Opéré par l'ADEME. Contacts en région précisés dans le cahier des charges.	Les projets devront ainsi porter sur : 1. l'utilisation de matières plastiques recyclées en complément ou substitution de plastique vierge ; 2. la pérennisation d'intégration de matières plastiques recyclées par les entreprises (adaptation de la chaîne de production, approvisionnement de proximité, etc.). Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Entreprises Engagées pour la Transition Ecologique Plus de détails ici NOUVEAU	Cet AAP a pour objectif d'accompagner les entreprises dans l' industrialisation et la commercialisation de nouveaux produits, ou de nouvelles solutions présentant des externalités positives pour l'environnement	Clôture finale le 5 avril 2021	L'aide est attribuée sous forme de subvention d'un montant forfaitaire de 100 000 euros.	Opéré par l'Ademe. Les dossiers sont adressés uniquement sous forme électronique via la plateforme : https://appelsaprojets.ademe.fr/ Contact : aap.eete@ademe.fr	Dépenses éligibles en vue de la mise sur le marché de l'offre innovante précisées dans le Cahier des charges ici
Mixité pour la Construction Bas Carbone Plus de détails ici NOUVEAU	Cet AMI a pour objectif d'inciter au développement des solutions mixtes associant les matériaux biosourcés/géosourcés à d'autres matériaux (béton, acier, verre, ...) et plus globalement aux systèmes constructifs du second œuvre (réseaux, câblage, étanchéité, ...).	Clôture finale le 31 mars 2021	Non doté financièrement. Les financements se feront par les futurs AAP associés.	Opéré par l'Ademe. Les dossiers sont adressés uniquement sous forme électronique via la plateforme AGIR (lien). Contacts : Magali MULOT, DHUP (mail) Maeva THOLANCE, Service Bâtiment, ADEME (mail)	Innovations dans la conception de produits de construction et/ou rénovation et systèmes constructifs mettant en œuvre différents matériaux dans le but de valoriser au mieux les caractéristiques techniques de chacun d'eux et pour en assurer une compétitivité en termes de coût. Bâtiments mettant en œuvre plusieurs matériaux en tirant parti de leurs caractéristiques propres pour un coût de projet et des performances optimales, et en favorisant la préfabrication et le caractère démontable et ré employable. Cahier des charges ici
Décarbonation de l'industrie – Soutien à la chaleur bas carbone Energie CSR 2021 Plus de détails ici Seconde vague	Objectif de structurer une filière de valorisation des déchets non recyclables, dans une logique de substitution aux énergies fossiles et de réduction de l'enfouissement.	Clôture finale le 14 octobre 2021	Subventions : le montant de l'aide demandé sera évalué sous forme d'intensité (ratio €/MWh). Les dossiers seront retenus par ordre des priorités sous réserve de disponibilité budgétaire.	Opéré par l'ADEME > Contacter les directions régionales de l'ADEME avant le dépôt de candidature. Contacts régions	Objectifs à poursuivre : Réduire des quantités de déchets des ménages et des entreprises Assurer la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent être recyclés Réduire la consommation d'énergie primaire fossile Augmenter la quantité de chaleur ou de froid renouvelables et de récupération Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance Verte (suite)					
Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME NOUVEAU Plus de détails ici	L'objectif de cette mesure est d'accompagner la transition écologique du parc des entreprises TPE/PME.	Lancement des actions dès le 1er janvier 2021. Elles s'étaleront sur 2 ans.	Crédit d'impôt, financement de diagnostics et accompagnement des entreprises.	Opéré par l'Ademe.	Investissements d'isolation thermique et d'équipements composant des systèmes de chauffage, de raccordement à des réseaux de chaleur ou de froid, de climatisation (outr-mer), de ventilation des locaux. Investissements dans l'écoconception des produits et services.
Projets de recherche, de développement ou d'innovation NOUVEAU Plus de détails ici	Projets de RDI dont la thématique ne correspond à aucun appel à projets actuellement ouvert sur la plateforme de l'ADEME.	Année 2021	Subventions et aides remboursables. L'opération ne doit pas avoir commencé ou ne doit pas avoir donné lieu à des engagements fermes (marché signé, commande signée, devis accepté...).	Opéré par l'Ademe. Contacter au préalable les directions régionales de l'Ademe.	Projet pour avancer la recherche en lien avec la Transition énergétique et environnementale. Conditions d'éligibilité et de financement des projets ici
Prêt économies d'énergie Plus de détails ici	Déploiement, par des consortiums réunissant des collectivités et des industriels fournisseurs, de solutions, d'écosystèmes territoriaux de grande envergure regroupant différents usages (industrie et mobilité).	Pas de date limite	Montant pouvant aller jusqu'à 500 000 € sur une durée de 3 à 7 ans maximum. Le prêt bénéficie d'un différé d'amortissement du capital pouvant aller jusqu'à deux ans maximum.	Opéré par Bpifrance en région.	Equipements éligibles aux certificats d'économie d'énergie des secteurs « bâtiment tertiaire » et « industrie » ainsi que les prestations, matériels et travaux liés (notamment audit ou diagnostic énergétique, installation des équipements, outillage, etc.)
Prêts verts ADEME-Bpifrance	Cofinance les programmes d'investissement d'entreprises visant à maîtriser et diminuer les impacts environnementaux des procédés.	Pas de date limite	Prêt d'un montant < 1 M€	Opéré par l'Ademe et Bpifrance	Démarches d'économie circulaire, investissements dans la mobilité à zéro carbone pour les salariés et marchandises et innovations pour mettre sur le marché des produits ou des services en matière de protection de l'environnement et/ou permettant une réduction de la consommation d'énergie.

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relocalisations					
Résilience / Secteurs stratégiques Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie Plus de détails ici	Soutien de projets d' investissement industriel dans six secteurs stratégiques* et à forte composante territoriale. * Aéronautique ; Automobile ; Agro-alimentaire ; Santé ; Electronique ; Intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, métaux)	AAP ouvert jusqu'au 1^{er} juin 2021 Enveloppe rechargée en février 2021	Le financement apporté par l'Etat est sous forme de subvention . Les projets attendus doivent être d'au moins 200 K€ pour les secteurs aéronautique et automobile et d'au moins 1 M€ pour les autres secteurs.	Volet national : instruction par la DGE et le niveau national de Bpifrance. Contact : p.relance@bpifrance.fr Volet territorial : instruction par la Préfecture de région, le Conseil régional et les directions régionales de Bpifrance. Contact : relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr	Projets de modernisation, diversification, transformation numérique et écologique de l'outil de production, Objectif de renforcer la compétitivité de l'entreprise. Projets d'investissement, de (re)localisation ou renforcement d'unités de production, dans les filières et chaînes de valeur stratégiques, Objectif de diminution du degré de dépendance vis-à-vis de fournisseurs hors France et Europe. Voir cahier des charges ici (nouveau, annule et remplace le précédent cahier des charges)
Résilience / Secteur stratégique des Télécommunications 5G Plus de détails ici	AAP Souveraineté dans les réseaux de télécommunications afin d'accélérer les applications de la 5G aux marchés verticaux Soutien des meilleurs projets de R&D, d'investissements et de mise en œuvre de plateformes d'expérimentation basées sur la technologie 5G en vue d'accélérer les applications industrielles aux marchés verticaux.	Les dossiers seront instruits lors de trois relèves successives au cours du 1 ^{er} semestre 2021 : - le 26/01/2021 - le 31/03/2021 - le 01/06/2021	Subvention Aides aux projets > 1 M€.	Opéré par Bpifrance et DGE Contact : p.relance@bpifrance.fr Tel : Laura SEVESTRE : 01 53 89 55 42 Antoine ROUX : 01 53 80 86 00 Claire MELKI : 01 53 89 55 71 Questions techniques : resilience-5G.DGE@finances.gouv.fr Tel : Anh-Tuc NGUYEN : 01 79 84 32 55	Projets d'expérimentation de cas d'usage. Programmes de R&D nécessaires au développement d'usages innovants transverses à des projets d'expérimentation existants. Les porteurs de projets devront s'engager à développer des applications en priorité pour l'industrie française et européenne, ainsi qu'à permettre à d'autres acteurs, notamment PME et start-ups, un accès raisonnable au projet d'expérimentation. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relocalisations (suite)					
<p>Augmenter les capacités de production françaises en <u>santé</u></p> <p>Plus de détails ici</p> <p>NOUVEAU</p>	<p>Cet AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) vise à augmenter les capacités industrielles françaises de produits de santé destinés à la lutte contre la COVID-19.</p>	<p>AMI ouvert jusqu'au 30 juin 2021</p> <p>Enveloppe rechargée en février 2021</p>	<p>Aides sous la forme de subventions et d'avances récupérables.</p>	<p>L'analyse des projets se fera sous l'éclairage d'experts ou de collèges d'experts, avec une gouvernance interministérielle (MEF, MSS, MESRI), pilotée par le SGPI et opérée par Bpifrance.</p> <p>Les réponses doivent être adressées exclusivement sous forme électronique à l'adresse https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs</p> <p>Contact : adminifilières@bpifrance.fr Laura Sevestre : 01 53 89 55 42</p>	<p>Cet AMI concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les médicaments impliqués dans la prise en charge des patients COVID-19 - Les vaccins anti SARS-COV-2 - Les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et outils impliqués dans les stratégies de dépistage et de diagnostic du SARS-COV-2 - Les dispositifs médicaux impliqués dans la prise en charge des patients COVID-19 <p>Cahier des charges ici</p>

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Territoires					
<p>« Territoires d'industrie »</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>AAP tous secteurs, centré sur les 148 TI (mais ouvert aussi à d'autres territoires)</p> <p>Accélérer des projets structurants locaux, prêts à être engagés rapidement, pour favoriser la relance de l'industrie et la compétitivité des entreprises, et contribuer à la transition écologique et à la relocalisation des chaînes de production en France.</p>	<p>Dispositif ouvert depuis le 1er septembre 2020.</p> <p>Sélection des dossiers au fil de l'eau jusqu'à épuisement des fonds.</p> <p>Enveloppe rechargée en février 2021</p>	<p>Subvention : jusqu'à 60% selon taille, maturité, effet d'entraînement local, etc.</p> <p>Des contreparties sont attendues au service du territoire (eg. développ de l'apprentissage, réduction CO2, achat responsable, ...)</p> <p>Les projets doivent présenter une assiette minimale de dépenses éligibles de 200K€, réalisées sur une durée maximum de 2 ans.</p>	<p>Démarche animée dans le cadre de « Territoires d'industrie » (TI)</p> <p>Financement Banque des territoires via Bpifrance</p> <p>Instruction : Bpifrance. Priorité aux 148 TI</p> <p><u>Contact</u> : Guillaume Basset Guillaume.basset@anct.gouv.fr</p> <p>relance.projets-territoriaux@bpifrance.fr.</p>	<p>Appui aux filières émergentes (batterie, hydrogène, biotech..) et à la localisation de secteurs stratégiques (pharma, agro, ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - requalification de sites - investissements « verts » ; - réseaux numériques (5G) ou de transport (multi-modalité) - infrastructures de formation... <p>Synthèse du dispositif ici</p> <p>Règlement d'intervention ici</p>

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle : Automobile					
Fonds de soutien à la R&D industrielle de la filière automobile (CORAM) AMI CORAM 2021 NOUVEAU Plus de détails ici	L' AMI CORAM 2021 vise des projets de R&D qui contribuent à la transformation en profondeur de la filière automobile et des services de mobilité attachés, pour répondre aux enjeux technologiques, de compétitivité et de transition écologique.	Ouvert jusqu'au 31 août 2021 Relevé intermédiaire le 19 mars 2021	Subventions et d'avances récupérables. Taux d'aide : Grande entreprise 30% ETI 30% PME 40% Petite entreprise 50%	L'instruction des dossiers est conduite par les ministères concernés ainsi que par Bpifrance, sous la coordination du SGPI. Contact : Antoine ROUX 07 85 81 02 29 adminpspc@bpifrance.fr	Projets de recherche et développement portés par des entreprises de la filière automobile et mobilité routière, petites, moyennes ou grandes, seules ou associées au sein d'un consortium, qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de mobilité, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel. Cahier des charges ici
Accélération du développement des écosystèmes d'innovation performants (transport et mobilité durable) Plus de détails ici	Accélérer la mise sur le marché d'innovations au service d'objectifs industriels prometteurs dans le domaine des transports et de la mobilité durable.	L'appel à projets se clôture le 28 juin 2021 avec 3 relevés intermédiaires : - 28 octobre 2020 - 28 janvier 2021 - 28 mars 2021	Subventions et avances récupérables. Taux maximums : = Grandes entreprises 40% en RI et 25% en DE = Moyennes entreprises 50% en RI et 35% en DE = Petites entreprises 60% en RI et 45% en DE	Opéré par l'ADEME en collaboration avec le SGPI et les ministères concernés. Contact : aap.adeip@ademe.fr	Projets de R&D qui accélèrent la mise sur le marché de technologies, de services et/ou de solutions ambitieuses innovantes et durables en matière de transport (passagers ou marchandises), de logistique et de mobilité, depuis les phases de R&D industrielle jusqu'à la démonstration plus aval de l'intérêt d'un système dans son environnement opérationnel. Cahier des charges ici
Fonds Avenir Automobile 2 Plus de détails ici	L'objectif est de financer les sous-traitants pour faire face à la crise et de soutenir l'émergence de futurs leaders à l'échelle européenne ou internationale sur les technologies clés de l'automobile du futur, connectée et décarbonée.	Date de clôture non communiquée	De 5 à 60 M€ : - Prise de participation au capital de l'entreprise - Intervention en fonds propres ou quasi-fonds propres (actions, obligations convertibles, etc.)	Opéré par DIRECCTE et Bpifrance Contact Bpifrance : contact-faa@bpifrance.fr	Le FAA finance des actions : - de renforcement des fonds propres des équipementiers, notamment pour financer leur développement à l'international, - favorisant les consolidations de sociétés d'envergure nationale pour leur offrir une dimension européenne et internationale, - de soutien des projets innovants des sociétés du secteur automobile.

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle : Aéronautique					
Fonds d'investissement ACE Aéro Partenaires Plus de détails ici	Vise à financer les entreprises disposant des produits et technologies clés pour l'avenir de la filière aéronautique et éventuellement à les accompagner dans des projets de fusion, d'acquisition, de réorganisation ou de refinancement et de restructuration de bilan.	Date de clôture non communiquée	Investissement en fonds propres ou quasi-fonds propres	Opéré par DIRECCTE, GIFAS, et le fondsTikehau	
Soutien à la recherche aéronautique civile (CORAC) Plus de détails ici	Projets de R&D dans le secteur aéronautique civil, pour préparer les aéronefs du futur.	Jusqu'à fin 2022	- Subventions ou avances remboursables - 50 % des dépenses de R&D des entreprises pour la recherche industrielle (25 % en cas de développement expérimental).	Opéré par le CORAC Contact : patrick.bodenan@aviation-civile.gouv.fr	

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle - Construction					
Systèmes énergétiques - Villes et Territoires Durables Plus de détails ici	Accompagnement financier de projets innovants, portés par une ou plusieurs entreprises, pour développer de nouveaux produits ou services en soutien de la transition écologique et énergétique dans le secteur de la construction	Clôture finale le 31 mars 2021	Subventions et avances remboursables Le coût total du projet doit être de 2 M€ minimum. Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges	Opéré par l'ADEME en collaboration avec le SGPI et les ministères concernés Contact : aap.sevtd@ademe.fr. Les projets doivent être adressés sous forme électronique via la plateforme de l'ADEME : https://appelsaprojets.ademe.fr/	Priorités thématiques : Systèmes énergétiques optimisés Energies renouvelables Optimisation environnementale aux échelles bâtiment, ilot et territoire. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle – Agroalimentaire					
Economie Circulaire – Ecoefficiency dans l'Industrie, l'Agriculture et l'Eau (ECEI) Plus de détails ici	Projets : <ul style="list-style-type: none"> • Développant de nouveaux produits, technologies, modèles d'affaires ou services ; dans les domaines industriels, agricoles ou territoriaux ; • Permettant de concrétiser le passage d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire ; • S'appuyant sur les nouvelles solutions numériques, l'IA ou la métrologie. 	Clôture finale le 4 mars 2021	Subventions et avances remboursables Le coût total du projet doit être de 2 M€ minimum. Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges	Opéré par l'ADEME en collaboration avec le SGPI et les ministères concernés Le porteur doit contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt, à l'adresse suivante : aap.ecocirc@ademe.fr Les projets doivent être adressés sous forme électronique via la plateforme de l'ADEME : https://appelsaprojets.ademe.fr/	Thématiques : <ul style="list-style-type: none"> • L'écoconception des produits et des services ; • La production plus efficiente en ressources matières et en énergie ; • La prévention de la production de déchets, l'optimisation de leur collecte et la production de ressources matières ou énergétiques secondaires, le traitement des déchets ultimes ; • La collecte, le traitement et la distribution de l'eau, les solutions d'économie et de gestion de la ressource, les modèles d'affaires et de gestion innovants dans le domaine de l'eau. Cahier des charges ici
Bioéconomie et protection de l'environnement Plus de détails ici	Bioéconomie : activités liées aux systèmes de production, à la mobilisation et à la transformation durables de la biomasse, qu'elle soit forestière, agricole, aquacole, agroalimentaire ou halieutique pour des valorisations dans les filières alimentaires, les produits biosourcés et l'énergie.	Clôture finale le 31 mars 2021	Subventions et avances remboursables Le coût total du projet doit être de 2 M€ minimum. Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges	Opéré par l'ADEME en collaboration avec le SGPI et les ministères concernés Le porteur doit contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt, à l'adresse suivante : aap.bioenv@ademe.fr Les projets doivent être adressés sous forme électronique via la plateforme de l'ADEME : https://appelsaprojets.ademe.fr	Thématiques : <ul style="list-style-type: none"> - la Protection de l'Environnement afin de préserver la biodiversité, la qualité de l'air, les ressources matières, l'énergie et l'eau ; - la Bioéconomie visant à adopter des nouveaux modes de production, valorisation et consommation des ressources, dont la biomasse. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle – Agroalimentaire (suite)					
Fonds Avenir Bio Plus de détails ici NOUVEAU	Le fonds Avenir Bio s'adresse aux opérateurs économiques impliqués dans la production biologique et engagés dans une démarche durable de développement de l'offre biologique impliquant des partenaires complémentaires des différents maillons de la chaîne alimentaire sur plusieurs années.	AAP ouvert jusqu'au 1^{er} septembre 2022	La demande d'aide au fonds avenir bio est plafonnée à 1,2 million d'euros par projet et à 700 000 € par bénéficiaire indépendant.	Opéré par l'Agence Bio. Contact : avenirbio@agencebio.org	Investissements immatériels et matériels des opérateurs économiques s'inscrivant dans une démarche de filière pour le développement de l'offre de produits biologiques. Il peut s'agir notamment de développement par une diversification des produits et débouchés mais également de pouvoir réaliser des économies d'échelle. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle – Textile, chaussures et accessoires					
<p>Démonstrateurs de solutions industrielles pour l'éco-conception et le recyclage des textiles et chaussures et accessoires de mode</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Cet AAP concerne le développement d'une filière française de recyclage ou le recours accru à de nouvelles matières premières à moindre impact environnemental (notamment recyclées ou biosourcées) ainsi que le développement de nouveaux modes de production automatisés, agiles et adaptables.</p>	<p>Clôture finale le 30 avril 2021</p>	<p>Subventions et avances remboursables</p> <p>Le coût total du projet doit être de 1 M€ minimum.</p> <p>Coûts éligibles et aides précisées dans le cahier des charges</p>	<p>Opéré par l'ADEME en collaboration avec le SGPI et les ministères concernés</p> <p>Le porteur doit contacter l'ADEME pour organiser une réunion de pré-dépôt, à l'adresse suivante : AAP.DTIGA.TLC@ademe.fr</p> <p>Les projets doivent être adressés sous forme électronique via la plateforme de l'ADEME : https://appelsaprojets.ademe.fr</p>	<p>Projets innovants de démonstrateurs industriels visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des modèles circulaires nouveaux, compétitifs et précurseur d'une nouvelle organisation de la filière française des textiles et chaussures ; - Intégrer des fibres et composants issus du recyclage des textiles et chaussures dans de nouveaux matériaux et produits en synergie avec d'autres secteurs en demande de matières recyclées (bâtiment, automobile, plasturgie, etc.) ; - Optimiser économiquement le recyclage des textiles et chaussures usagés en tenant compte des perturbateurs et facilitateurs de recyclage ; - Accroître le recours à des matières premières biosourcées ; - Proposer des solutions industrielles ou des technologies agiles, compétitives et respectueuses de l'environnement ; - Encourager l'écoconception des TLC en anticipation de la gestion de leur fin de vie. <p>Cahier des charges ici</p>

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle – Spatial					
Spatial / Virtualisation du segment sol Plus de détails ici NOUVEAU	L'AAP a pour ambition de soutenir les produits et technologies permettant d'améliorer la compétitivité de l'industrie française dans le domaine des segments sols, élément clé dans l'exploitation des systèmes spatiaux.	AAP ouvert jusqu'au 5 mars 2021	Taux d'aide appliqués : Recherche industrielle <i>Petite entreprise</i> 80% <i>Entreprise moyenne</i> 75% <i>Grande entreprise</i> 65% Dev. expérimental : <i>Petite entreprise</i> 60% <i>Entreprise moyenne</i> 50% <i>Grande entreprise</i> 40%	Le dossier doit être déposé sur la plateforme du CNES (lien). Sélection par le CNES après avis du comité de pilotage (DGE, DB, DGRI et DGA).	Les projets soumis dans le cadre de cet appel à projets seront conduits par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et éventuellement des partenaires de recherche. Ils correspondent à une assiette de travaux d'un montant minimum de 5 millions d'euros et visent des retombées économiques et technologiques pour tous les partenaires industriels et en particulier, les PME. Cahier des charges ici
Spatial / Satellites de télécommunications flexibles Plus de détails ici NOUVEAU	L'AAP a pour ambition de soutenir la filière des charges utiles flexibles de télécommunication. Son objectif est de tirer profit des innovations technologiques dans le domaine de la microélectronique et de l'électronique de puissance pour proposer des charges utiles de télécommunications de nouvelle génération à la fois flexibles et très capacitatives.	AAP ouvert jusqu'au 5 mars 2021	L'aide est apportée sous forme de subvention. Taux d'aide appliqués : Recherche industrielle <i>Petite entreprise</i> 80% <i>Entreprise moyenne</i> 75% <i>Grande entreprise</i> 65% Dev. expérimental : <i>Petite entreprise</i> 60% <i>Entreprise moyenne</i> 50% <i>Grande entreprise</i> 40%	Le dossier doit être déposé sur la plateforme du CNES (lien). Sélection par le CNES après avis du comité de pilotage (DGE, DB, DGRI et DGA).	Les projets soumis dans le cadre de cet appel à projets seront conduits par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et éventuellement des partenaires de recherche. Ils correspondent à une assiette de travaux d'un montant minimum de 5 millions d'euros et visent des retombées économiques et technologiques pour tous les partenaires industriels et en particulier les PME. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Relance sectorielle – Spatial (suite)					
Spatial / Terminaux pour les télécommunications par satellites Plus de détails ici NOUVEAU	L'AAP a pour ambition de soutenir la conception et la production de terminaux grand public et professionnel pour satellites géostationnaires et constellations haut débit, très haut débit et Internet des Objets.	AAP ouvert jusqu'au 12 mars 2021	L'aide est apportée sous forme de subvention. Taux d'aide appliqués : Recherche industrielle <i>Petite entreprise</i> 80% <i>Entreprise moyenne</i> 75% <i>Grande entreprise</i> 65% Dev. expérimental : <i>Petite entreprise</i> 60% <i>Entreprise moyenne</i> 50% <i>Grande entreprise</i> 40%	Le dossier doit être déposé sur la plateforme du CNES (lien). Sélection par le CNES après avis du comité de pilotage (DGE, DB, DGRI et DGA).	Les projets soumis dans le cadre de cet appel à projets seront conduits par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et éventuellement des partenaires de recherche. Ils correspondent à une assiette de travaux d'un montant minimum de 5 millions d'euros et visent des retombées économiques et technologiques pour tous les partenaires industriels et en particulier les PME. Cahier des charges ici
Spatial / Plateforme d'intermédiation de la donnée spatiale Plus de détails ici NOUVEAU	L'AAP a pour ambition de soutenir l'émergence d'une plateforme française d'intermédiation dédiée aux données spatiales permettant d'accéder à des données publiques et commerciales issues d'acteurs nationaux, européens et internationaux.	AAP ouvert jusqu'au 5 mars 2021	L'aide est apportée sous forme de subvention. Taux d'aide appliqués : Recherche industrielle <i>Petite entreprise</i> 80% <i>Entreprise moyenne</i> 75% <i>Grande entreprise</i> 65% Dev. expérimental : <i>Petite entreprise</i> 60% <i>Entreprise moyenne</i> 50% <i>Grande entreprise</i> 40%	Le dossier doit être déposé sur la plateforme du CNES (lien). Sélection par le CNES après avis du comité de pilotage (DGE, DB, DGRI et DGA).	Les projets soumis dans le cadre de cet appel à projets seront conduits par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et éventuellement des partenaires de recherche. Ils correspondent à une assiette de travaux d'un montant minimum de 5 millions d'euros et visent des retombées économiques et technologiques pour tous les partenaires industriels et en particulier les PME. Cahier des charges ici
Spatial / Communications optiques Plus de détails ici NOUVEAU	L'AAP a pour ambition de structurer une filière industrielle FR à même de fournir les futurs équipements et techno. destinées aux liens optiques bidirectionnels THD pour les missions de télécommunications par satellite en orbite géostationnaire (GEO).	AAP ouvert jusqu'au 12 mars 2021	L'aide est apportée sous forme de subvention. Taux d'aide appliqués : Recherche industrielle <i>Petite entreprise</i> 80% <i>Entreprise moyenne</i> 75% <i>Grande entreprise</i> 65% Dev. expérimental : <i>Petite entreprise</i> 60% <i>Entreprise moyenne</i> 50% <i>Grande entreprise</i> 40%	Le dossier doit être déposé sur la plateforme du CNES (lien). Sélection par le CNES après avis du comité de pilotage (DGE, DB, DGRI et DGA).	Les projets soumis dans le cadre de cet appel à projets seront conduits par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et éventuellement des partenaires de recherche. Ils correspondent à une assiette de travaux d'un montant minimum de 5 millions d'euros et visent des retombées économiques et technologiques pour tous les partenaires industriels et en particulier les PME. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur					
Aide à l'investissement Industrie du Futur Plus de détails ici	Objectif d'accélérer l'adoption de ces nouvelles technologies dans les entreprises industrielles.	Dispositif interrompu fin 2020 : il va être reconduit en 2021 et en 2022. Dates à venir.	Subvention destinée aux PME et ETI quel que soit le montant de l'investissement. Liste des biens éligibles et niveaux de subvention précisés dans le décret du 23/10/2020 modifié par le décret du 19/12/2020. Attention Aucun commencement d'exécution d'acquisition du bien (devis signé, commande, etc.) ne doit avoir été réalisé avant la date de réception de la demande de subvention par l'ASP.	GUICHET SIMPLIFIÉ Le dispositif est géré par l'Agence de services et de paiement (ASP), qui reçoit et instruit les demandes de subvention, puis verse les aides. Contact : industriedufutur@asp-public.fr Taux d'aide abaissé en 2021 vs 2020	Transformation des systèmes de production par l'introduction de nouvelles technologies (fabrication additive, robotique, réalité virtuelle ou augmentée, réseaux de capteurs et logiciels, traitement des données, logiciels de conception, contrôle non destructif, etc.) Notice d'information ici
Solutions souveraines pour les réseaux de télécommunication Plus de détails ici NOUVEAU	Cet AMI a pour objectif de recueillir les propositions de projets pouvant être menés dans le cadre de la stratégie d'accélération sur la 5G et les futures technologies de réseaux de télécommunications par les acteurs concernés sur le territoire français.	AMI ouvert jusqu'au 30 juin 2021	Non doté financièrement.	Le dossier est adressé à Bpifrance sous forme électronique et selon le calendrier des relèves, sur sa plateforme en ligne à l'adresse https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/ La sélection sera menée par la taskforce interministérielle, qui dépend du Conseil interministériel de l'innovation (C2i). Contact : Strategies-acceleration@bpifrance.fr Estelle Maurin – 01 53 89 87 63	Les projets pourront notamment porter, sans s'y limiter, sur : <ul style="list-style-type: none"> - le développement de cas d'usages de la 5G dans l'industrie ou hors industrie ; - le développement de briques technologiques souveraines pour les réseaux télécoms ; - des travaux de R&D sur la 5G/6G ; l'ingénierie de formation en lien avec les enjeux de transformation ou d'accompagnement des emplois. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite)					
Santé / Accélérer la recherche et l'innovation sur les maladies rares grâce aux bases de données Plus de détails ici NOUVEAU	Cet Appel à Manifestation d'Intérêt vise à accélérer la recherche sur les MR en mettant en œuvre des programmes de recherche ambitieux s'appuyant sur le recueil et le partage de données sur les maladies rares.	AMI ouvert jusqu'au 22 avril 2021	Chaque projet pourra être financé à hauteur de 1,4 M€ maximum sur une durée maximale de 6 ans.	Opéré par l'ANR Examen des dossiers par les experts de l'ANR, du SGPI et du MESRI. Dépôt des dossier sur ce site Contact : pvr-maladiesrares@anr.fr	Les dossiers devront inclure un projet scientifique ainsi que la création ou le développement d'une base de données indispensable à la réalisation du programme de recherche proposé. Cahier des charges ici
Santé / Appel à manifestation d'intérêt relatif à la Stratégie d'accélération Biothérapies & bioproduction de thérapies innovantes Plus de détails ici NOUVEAU	Cet AMI a pour objet d'alimenter la construction de la stratégie d'accélération, d'identifier sur le territoire français les acteurs économiques concernés et de recueillir leurs propositions de projets.	AMI ouvert jusqu'au 12 avril 2021	-	Sélection menée par la taskforce interministérielle qui dépend du Conseil interministériel de l'innovation (C2I). Bpifrance assure l'examen de l'éligibilité des dossiers et procède à une instruction des projets. Contact : Strategies-acceleration@bpifrance.fr Estelle Maurin – 01 53 89 87 63	- Projets de développement préclinique et des essais cliniques de Phase 1 permettant de faire la 1 ^{ère} démonstration du profil de tolérance des thérapies innovantes. - Projets visant à développer ou déployer sur des lignes pilotes des solutions robotiques/cobotiques innovantes, des solutions physiques et numériques pour l'USP, le DSP ou encore le CQ. - Autres projets d'importance ou prioritaires pour le développement de la filière. Cahier des charges ici
Plateformes numériques et mutualisation de données pour les filières Plus de détails ici NOUVEAU	L'AAP vise la mise en place de plateformes numériques dans les filières, ainsi que des initiatives de mutualisation et de partage de données destinées au développement de traitement de données.	AAP ouvert jusqu'au 24 novembre 2021	Projets à vocation nationale et multirégionale , présentant une assiette de dépenses sur la phase d'amorçage supérieure à 2 M€. Projets à vocation régionale , sollicitant une aide publique sur la phase d'amorçage supérieure à 2 M€.	L'instruction des dossiers est conduite par Bpifrance, sous la coordination du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI). <u>Contacts :</u> Laura SEVESTRE (mail) 01.53.89.55.42 Julie BAUDET (mail) 01.53.89.78.83	Les projets présentés pourront établir : - des plateformes ou des outils collaboratifs permettant aux entreprises de partager des outils numériques et des données ; - des initiatives de mutualisation et de partage de données destinées au développement de traitement de données ; - un ensemble cohérent entre les deux items précédents. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite)					
<p>Lancement d'un PIIEC pour le développement des innovations en santé</p> <p>Plus de détails ici</p> <p>NOUVEAU</p>	<p>Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet d'identifier les acteurs économiques, quelle que soit leur taille, susceptibles de participer au PIIEC, et de recueillir leurs propositions de projets d'envergure.</p>	<p>AMI ouvert jusqu'au 15 avril 2021</p> <p>Pour les candidats sélectionnés à l'issue de la 1^{ère} phase en vue de l'intégration dans le PIIEC, un dossier plus complet (qui sera communiqué), devra être déposé avant le 15 juillet 2021</p>	<p>AMI non doté financièrement.</p> <p>L'enveloppe du PIIEC n'est pas définie à ce jour.</p>	<p>Opéré par la Direction générale des entreprises</p> <p>Le dossier devra être envoyé à l'adresse suivante : ami-sante.dge@finances.gouv.fr</p> <p>Contact : Corentin Jousserand corentin.jousserand@finances.gouv.fr 01 79 84 38 65</p>	<p>Technologies et procédés industriels susceptibles de transformer et de moderniser une filière grâce aux innovations.</p> <p>Cahier des charges ici</p>
<p>Appel à projets Franco-Allemand en matière d'intelligence artificielle</p> <p>Plus de détails ici</p> <p>NOUVEAU</p>	<p>Cet AAP vise à dynamiser l'offre de solutions en IA pour la prévention des risques, la gestion des crises et la résilience dans trois domaines d'application : la santé, l'économie et l'environnement</p>	<p>AAP ouvert jusqu'au 29 avril 2021</p>	<p>Le soutien apporté par l'Etat aux bénéficiaires se fait sous forme d'aides d'État constituées de subventions.</p> <p>Taux d'aide appliqués :</p> <p><i>Petite entreprise</i> 50% <i>Entreprise moyenne</i> 40% <i>Grande entreprise</i> 30%</p>	<p>Cet AAP se déroulera en 2 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une pré sélection sur la base d'un dossier de candidature simplifié rédigé en anglais - Une sélection sur la base d'un dossier de candidature complet <p>Contacts :</p> <p>A. Roux : antoine.roux@bpifrance.fr 07 85 81 02 29</p> <p>J. Baudet : julie.baudet@bpifrance.fr 06 48 01 39 76</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Santé : détection précoce des épidémies, simulations de stratégies de confinement, etc. ; - Économie : accompagner la transformation temporaire des lignes de production, sécuriser et optimiser la chaîne logistique, maintenir le lien à distance avec le client, etc. ; - Environnement : détection et prévention des crises environnementales, lutte contre l'artificialisation des sols, utilisation raisonnée des intrants en agriculture, etc. <p>Cahier des charges ici</p>
<p>Cyber-sécurité Grand Défi</p> <p>« Axes verticaux – Tranche 1 »</p> <p>Plus de détails ici</p>	<p>Répondre à la problématique cyber en investissant dans le développement de technologies de rupture et en favorisant l'émergence accélérée d'acteurs leaders dans leur domaine.</p>	<p>AAP ouvert du 31 juil. 2020 au 31 mai 2021</p>	<p>Aides d'Etat sous forme de subvention.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets de R&D de dépenses éligibles entre 1 et 3 M€ sur une durée comprise entre 12 et 15 mois. - Taux max : 50 % 	<p>Grand Défi, Bpifrance</p> <p>Contact Bpifrance : grandsdefis@bpifrance.fr Franck Bernard : 01 41 79 88 10</p> <p>Grand Défi: gd.cyber@pm.gouv.fr</p>	<p>Le projet doit s'inscrire dans l'un des 3 axes détaillés dans le cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> Axe 1 : réseaux dynamiques Axe 2 : objets connectés Axe 3 : protection des petites structures contre la cybercriminalité <p>Cahier des charges ici</p>

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite)					
Appel à Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC) Plus de détails ici	Cet AAP propose de soutenir de projets collaboratifs de R&D structurants visant notamment des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, services et technologies, et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières.	AAP ouvert jusqu'au 29 avril 2021	Subventions et d'avances récupérables. Les projets attendus présentent un montant de programme compris entre 4 et 50 M€.	Opéré par Bpifrance et le SGPI. Pour soumettre une candidature, il est recommandé de prendre contact avec : Antoine Roux (mail) 01 53 80 86 00 Claire Melki (mail) adminpspc@bpifrance.fr	Priorité donnée aux projets portés par les Comités Stratégiques de Filières. Les PSPC sont des projets de R&D conduits par un consortium qui rassemble des partenaires industriels et des partenaires de recherche. Ils devront avoir pour objet le développement d'un ou plusieurs produits, procédés ou services, non disponibles sur le marché et à fort contenu innovant. Cahier des charges ici
Développement et renforcement de la filière française et européenne du Cloud Plus de détails ici NOUVEAU	Cet AMI a pour objectif d'identifier, parmi les acteurs qui se feront connaître, les chefs de file qui pourraient participer à un Projet Important d'Intérêt Européen Commun (PIIEC) sur le Cloud intitulé Next Generation Cloud Infrastructure and Services et ainsi renforcer la filière Cloud française et européenne.	AMI ouvert jusqu'au 17 mai 2021	Non doté financièrement.	Le dossier est adressé à Bpifrance sous forme électronique et selon le calendrier des relèves, sur sa plateforme en ligne à l'adresse https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs/ La sélection sera menée par la taskforce interministérielle, qui dépend du Conseil interministériel de l'innovation (C2i). Contact : Strategies-acceleration@bpifrance.fr Estelle Maurin – 01 53 89 87 63	Les projets déposés contribueront à affiner l'état des lieux industriel et technologique sur le marché visé par le volet Cloud de la stratégie d'accélération « Cloud et Verdissement du numérique », pour adapter les objectifs de la stratégie et les appels à projets (AAP) qui seront proposés. L'AMI vise des projets innovants d'envergure significative, à tout stade de maturité, partenariaux ou non, permettant la création de valeur à l'échelle française et/ou européenne. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite)					
Concours d'innovation « i-Nov » Plus de détails ici	Concours dédié aux projets innovants mono-partenaires portés par des startups et PME et conduisant à favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale.	AAP ouvert jusqu'au 11 mai 2021	Deux tiers de subventions et un tiers d'avances récupérables. Pour la part de dépenses éligibles, voici les taux maximums d'intervention : Petites entreprises 45% Moyennes entreprises 35% Cofinancement des projets de RDI dont les coûts totaux se situent entre 600 000 € et 5 M€, et dont la durée est comprise entre 12 et 36 mois	Opéré par Bpifrance et l'Ademe <u>Contacts Bpi :</u> concoursinnovation@bpifrance.fr Estelle Maurin – 01 53 89 87 63 Laura Sevestre – 01 53 89 55 42	<ul style="list-style-type: none"> - Numérique Deep Tech ; - Transformer les industries culturelles et créatives grâce au numérique ; - Santé « Diagnostic, dépistage et surveillance des pathologies » ; - Protéines et ferments du futur ; - Energies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques dont hydrogène ; - Enjeux de la transition énergétique et écologique dans l'industrie et l'agriculture ; - Eau et biodiversité ; - Mobilité durable et intelligente. Cahier des charges ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite) : stratégies d'accélération dans le cadre du PIA 4 NOUVEAU					
Hydrogène décarboné		Stratégie finalisée – 2 AAP en page 4 de ce document			
Cybersécurité		Stratégie finalisée – AAP à venir en mars 2021			
Technologies quantiques		Stratégie finalisée – Grand défi à venir prochainement			
Enseignement et numérique		Stratégie finalisée – AAP à venir prochainement			
Biothérapie et bioproduction des thérapies innovantes AMI en cours (page 20 de ce document)	La stratégie favorisera l'émergence de nouv. technologies ainsi que le passage à l'échelle des techno. existantes afin d'obtenir un outil de production flexible et adapté aux besoins réglementaires de productions des biomédicaments tout en allant vers la diminution du coût d'accès à ces nouveaux produits thérapeutiques.	AMI ouvert jusqu'au 12 avril 2021	Non doté financièrement.	Voir AMI en cours (page 20 de ce document) Contact : Strategies-acceleration@bpifrance.fr Elodie PIQUET (mail)	Plusieurs défis ont à ce jour été identifiés : catalyser l'innovation et le développement d'un écosystème français solide, faciliter l'accès au marché des thérapies innovantes, développer l'outil industriel et la production nationale, faire évoluer le système de soin. Synthèse de cadrage de la stratégie ici
Santé numérique Plus de détails ici	La stratégie a vocation à favoriser l'émergence en France de solutions innovantes de santé numérique, accompagnées de propositions de valeurs médico-économiques fortes pour conquérir un marché de la e-santé en pleine croissance au niveau mondial.	Consultation ouverte jusqu'au 21 mars 2021	Non doté financièrement.	La consultation publique permet à l'écosystème ciblé d'exprimer ses attentes et ses priorités. Ces retours viendront préciser et prioriser le contenu de la stratégie d'accélération, mais aussi participer à la conception d'appels à projets pertinents à déployer rapidement. Questionnaire en ligne ici Contacts sante.dge@finances.gouv.fr Antoine JOURDAN (mail) Louis CULOT (mail)	Les propositions de la stratégie d'accélération viseront ainsi à favoriser l'émergence en France de solutions innovantes armées de propositions de valeurs médico-économiques fortes pour conquérir un marché en pleine croissance au niveau mondial. Synthèse de cadrage de la stratégie ici

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite) : stratégies d'accélération dans le cadre du PIA 4 NOUVEAU					
Digitalisation et décarbonation des mobilités Plus de détails ici	La stratégie vise à maîtriser les émissions de gaz à effet de serre en accélérant la transition écologique et énergétique du secteur, tout en développant et améliorant l'offre de transports du quotidien dans tous les territoires.	Consultation ouverte jusqu'en mars 2021	Non doté financièrement.	La stratégie d'innovation sera élaborée, entre fin janvier et fin mars 2021, en s'appuyant sur des consultations des secteurs économiques, des instituts de recherche, des associations, et des collectivités locales (détails ici) Questionnaire en ligne ici Contact : Xavier DELACHE (mail)	Transports ferroviaires et guidés Véhicule automatisé et connecté Maritime Véhicules routiers Synthèse du cadrage de la stratégie ici
5G et futures technologies de réseaux de télécommunications Plus de détails ici AMI en cours (page 19 de ce document)	La stratégie vise à a vocation à développer des solutions souveraines sur les réseaux télécoms (souveraineté technologique) et à obtenir une maîtrise de bout en bout de ces solutions (souveraineté d'exploitation).	Consultation ouverte jusqu'au 28 février 2021 AMI en cours , ouvert jusqu'au 30 juin 2021.	Non doté financièrement. Des appels à projets, dotés, suivront en 2021 et 2022.	Les industriels sont invités à s'exprimer sur les axes prioritaires de la stratégie d'accélération via le formulaire accessible à ce lien . Contacts MINEFI - Adrien BRESSON (mail) SGPI - Claude GIRARD (mail)	Contribuer à la compétitivité de l'économie française en développant les usages 5G au profit des territoires et de l'industrie. Constituer une offre française souveraine sur les réseaux télécoms à horizon 2022-2023. Mettre en œuvre une feuille de route R&D ambitieuse sur les futures technologies de réseaux (au-delà de la 5G, 6G). Renforcer l'offre de formation sur les futurs réseaux télécoms.
Produits biosourcés et biotechnologies industrielles - Carburants durables	La stratégie vise à favoriser le développement des biotechnologies industrielles en France et la fabrication de produits biosourcés venant notamment se substituer aux produits pétro-sourcés.	Consultation ouverte en février 2021 (date non communiquée)	Non doté financièrement. Un AAP doté pourrait suivre au T2 2021.	Informations à venir Contacts SGPI : Sophie DEMARTINI (mail) Karine VERNIER (mail)	La stratégie inclut les carburants issus de ressources durables : biocarburants, carburants produits à partir d'énergie renouvelable et de ressources alternatives aux hydrocarbures (par exemple CO2) et biogaz destiné à un usage de carburant.

Dispositif	Thématique	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Innovation, marchés clés et industrie du futur (suite) : stratégies d'accélération dans le cadre du PIA 4 NOUVEAU					
Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique Plus de détails ici	La stratégie cible l'ensemble de la filière des agroéquipements, du matériel agricole et d'élevage aux technologies numériques appliquées à l'agriculture, les solutions notamment de biocontrôle, de biostimulation et de biofertilisation dans un objectif de résilience face à des aléas multiples, ainsi que les systèmes agro-écologiques dans le cadre de démonstrateurs territoriaux.	Consultation ouverte jusqu'au 17 mars 2021	Non doté financièrement.	La consultation publique permet à l'écosystème ciblé d'exprimer ses attentes et ses priorités. Ces retours viendront préciser et prioriser le contenu de la stratégie d'accélération, mais aussi participer à la conception d'appels à projets pertinents à déployer rapidement. Questionnaire en ligne ici Contacts MINEFI : agroalimentaire.dge@finances.gouv.fr Hugues de FRANCLIEU (mail)	La consultation aborde chaque thématique (agroéquipements, numérique, biocontrôle et bio-intrants, ressources génétiques, international), ainsi que des questions transversales à l'ensemble de la stratégie d'accélération.
Recyclage et réincorporation de matériaux recyclés	Consultation finalisée – Stratégie puis AAP à venir au T2 2021 Contact : Min. Transition Ecologique – Doris NICKLAUS (mail)				
Décarbonation de l'industrie	Consultation finalisée – Stratégie puis AAP à venir au T2 2021 Contact : SGPI – Anne-Cécile SIGWALT (mail)				
Alimentation favorable à la santé	Consultation finalisée – Stratégie à venir prochainement Contact : Min de l'agriculture et de l'alimentation – Jean-Marc CALLOIS (mail)				
Solutions pour la ville durable et bâtiments innovants	Consultation finalisée – Stratégie puis AMI et AAP à venir prochainement Contact : SGPI – Céline LAINS (mail)				

Dispositif	Thématique et enveloppe initiale	Éléments de calendrier	Aide envisageable	Processus d'instruction et contacts	Exemples de projets
>> Export					
Chèque Relance Export Plus de détails ici	Renforcer la force de frappe des entreprises françaises (PME et ETI) à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue.	Aide ouverte jusqu'au 31/12/2021	Le Chèque Relance Export prend en charge 50 %, dans la limite d'un plafond, des dépenses éligibles d'une prestation d'accompagnement à l'international.	Dispositif piloté par Business France (www.teamfrance-export.fr) et des opérateurs agréés*. *Opérateurs agréés ici	<u>Prestations éligibles au Chèque :</u> Audit et diagnostic export Structuration de la stratégie export Priorisation des marchés et étude Prestation de prospection individuelle (hors frais de déplacement, logistique et hébergement) Prestation de communication (hors traduction) Prestation collective de prospection – RDV professionnels Participation à un Pavillon France* sur salon à l'étranger Détail des prestations ici Synthèse du dispositif ici

Contact : relance@franceindustrie.org

Site du plan de relance : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance>

Aides aux entreprises : <https://www.aides-entreprises.fr> &
<https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>

